

JOURNEES D'INFORMATIQUE JURIDIQUE

Communication électronique des écrits en Suisse

Lacunes, embûches et premières expériences

La dixième édition des journées d'informatique juridique aura lieu le **jeudi 8 décembre 2011** à l'Hôtel du gouvernement à Berne. Elle sera consacrée aux premières expériences autour de la communication électronique des écrits.

Le code de procédure civile (CPC), le code de procédure pénale (CPP) et une modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) prévoient que les parties peuvent adresser leurs écrits aux tribunaux ou aux autres autorités par voie électronique (v. notamment art. 130 CPC, art. 33a LP et art. 110 CPP). Ces trois textes confèrent au Conseil fédéral la compétence de déterminer le format des documents transmis par cette voie. Aussi a-t-il arrêté une ordonnance sur la communication électronique dans le cadre de procédures civiles et pénales et de procédures en matière de poursuite pour dettes et de faillite le 18 juin 2010. Il a fixé son entrée en vigueur au 1er janvier 2011.

Les cantons ont mis en œuvre ces prescriptions. Depuis le début de l'année, diverses expériences ont été réalisées. Des erreurs de jeunesse (en partie déjà corrigées) ont été identifiées. C'est de cela que nous souhaitons discuter avec les différents acteurs de la communication électronique des écrits lors des Journées d'informatique juridique du 8 décembre 2011 à l'Hôtel du gouvernement de Berne.

Les interventions et les discussions seront traduites simultanément (français et allemand).

Notre invitation s'adresse non seulement à tous les praticiens du droit qui s'intéressent aux développements dans le domaine de la

communication électronique, mais également à tous les acteurs de ce domaine, les avocats, les banques, les associations professionnelles, les juges, les entreprises, les administrations ou les assurances.

Organisateurs



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la justice OFJ

SAV  FSA

Schweizerischer Anwaltsverband Federazione Svizzera degli Avvocati
Fédération Suisse des Avocats Swiss Bar Association



Associaton
eJustice.CH

u^b

UNIVERSITÄT
BERN

Université de Berne

Secrétariat des Journées

Le secrétariat des Journées est à votre disposition pour toute information:

Journées d'informatique juridique
c/o Fédération Suisse des Avocats
Marktgasse 4
Case postale 8321
3001 Berne
Tel.: 031/313 06 06
Fax: 031/313 06 16
E-Mail: info@sav-fsa.ch

Vous trouverez sur notre site internet toute la documentation nécessaire.

www.informatiquejuridique.ch

Programme

Jeu­di 8 décembre 2011

Communication électronique des écrits en Suisse: lacunes, embûches et premières expériences

- 08.30 Remise de la documentation et café de bienvenue
- 09.30 Ouverture des Journées et discours d'introduction
Dr Michael Leupold, Directeur de l'Office fédéral de la justice, Berne
- 10.15 Expériences avec la communication électronique des écrits du point de vue du barreau
Georges Chanson, Avocat spécialiste FSA droit du travail, Zurich
- 11.00 Pause café
- 11.30 Communication électronique des écrits du point de vue des tribunaux. Introduction de la procédure et premières expériences à St-Gall
Martin Bauer, Stv. Generalsekretär des Kantonsgerichts, St-Gall
Introduction de la procédure et premières expériences à Neuchâtel
Sandrine Di Paolo, Secrétaire générale du pouvoir judiciaire, Neuchâtel
- 12.30 Buffet dans le hall de l'Hôtel du gouvernement
- 14.00 La communication électronique des écrits et le barreau en Autriche. Archive électronique des actes
RA Prof. Dr. Wolfgang Heufler, Wien
La communication électronique des écrits et ses avantages pour la justice autrichienne
Thomas Gottwald, Bundesministerium für Justiz, Wien
- 14.45 Regard sur l'arbitrage: expériences à l'OMPI
Prof. Dr. Daniel Kraus, Neuchâtel
- 15.15 Débat: **Droit uniforme, application multiforme: à quand une percée au niveau suisse ?**
- 16.15 Café et clôture des Journées

Inscription

La finance d'inscription s'élève à **CHF 450.-**. Elle est payable après confirmation de votre inscription.

Les membres de la Fédération Suisse des Avocats FSA et de l'Association eJustice.CH (anciennement ASDIJ) bénéficient d'un tarif réduit: leur finance d'inscription s'élève à **CHF 300.-**.

La finance d'inscription couvre:

la documentation, la traduction simultanée, la participation aux conférences, le repas de midi (buffet) et les rafraîchissements pendant les pauses.

Vous pouvez vous inscrire à l'aide de la carte ci-jointe ou par voie électronique sur le site www.informatiquejuridique.ch.

En cas d'affluence trop importante, les inscriptions seront retenues dans leur ordre de réception.

Désistement

Les personnes inscrites qui seraient empêchées peuvent se faire remplacer. Les désistements sont possibles sans frais jusqu'au 25 novembre 2011 au plus tard. Si le désistement est annoncé après cette date, la finance d'inscription sera perdue.

Principaux sponsors



Stämpfli Verlag AG Bern



swisslex

www.weblaw.ch